



Direction régionale
des Affaires culturelles
d'Île-de-France



APPEL A CANDIDATURES AUPRES D'ARTISTES

RÉSIDENCES-MISSIONS 2024 ROISSY PAYS DE FRANCE

Date limite de candidature : 10 janvier 2024

1. Objet

Cet appel à candidatures a pour objet le recrutement de quatre artistes ou intervenants résidents (individuels ou collectifs), désireux de transmettre et de partager leur démarche de création et/ou leurs savoir-faire avec la population, en immersion dans le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Ces **quatre résidences-missions** seront développées dans douze communes (Arnouville, Compans, Dammartin-en-Goële, Ecoenen, Fosses, Gonesse, Goussainville, Louvres, Marly-la-Ville, Sarcelles, Survilliers, Villeparisis) qui sont regroupées en quatre micro-territoires composés de communes géographiquement proches.

Chaque résidence-mission concerne un, ou plusieurs champ artistiques et s'établit sur la base d'un cahier des charges coconstruit avec les communes, à l'échelle du micro-territoire, en lien avec les moyens disponibles, les réalités de terrain et les enseignements passés.

Les résidences-missions sont pilotées et financées par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, en partenariat et avec le soutien du Ministère de la culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France). Elles bénéficient également du soutien des Départements du Val d'Oise (95) et de la Seine-et-Marne (77).

Ces résidences-missions s'inscrivent dans le cadre du futur Contrat Territorial d'Éducation Artistique et culturelle, actuellement en cours d'élaboration entre la DRAC et l'agglomération Roissy Pays de France.

2. Présentation de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et de son territoire

La Communauté d'agglomération Roissy Pays de France représente la deuxième agglomération de France par sa population. Elle regroupe 42 communes sur deux départements : Val d'Oise (95) et Seine-et-Marne (77) et compte environ 354 000 habitants.

Elle est située au nord de l'Île-de-France, en grande couronne, à la frontière avec l'Oise. Elle s'étend sur une aire de 342 km² représentant 3,5 fois celle de Paris et se démarque par sa diversité, tant sur le plan démographique que de la densité urbaine : forte urbanisation au sud et vastes territoires agricoles au nord et à l'est.



Ce vaste territoire exceptionnel par sa taille, sa physionomie et sa topographie, rassemble aussi bien des villes denses et fortement urbanisées, que des petits villages, organisés en « archipels ». La plus petite commune, Le Plessis-Gassot compte 71 habitants et la plus grande, Sarcelles en compte environ 58 000.

Sur le plan démographique, l'agglomération est dynamique avec environ 45% de la population âgée de moins de trente ans (dans certaines des communes les plus peuplées, on compte un tiers de la population qui a moins de 20 ans, comme à Sarcelles, Gonesse ou Garges-lès-Gonesse) et une augmentation continue du nombre d'habitants, notamment dans les zones les plus urbanisées.

Cependant, la population subit de fortes inégalités socio-économiques : les taux de chômage demeurent très élevés : 14 % (taux global pour la France : 7,5%) et 27% pour les 15-64 ans (à l'échelle nationale il est de 17%) ; on observe une surreprésentation des ouvriers et employés par rapport à la moyenne nationale et sous-représentation des cadres ; 28% de la population ne dispose d'aucun diplôme et seuls 24% ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

Fortement marqué par l'implantation des deux aéroports internationaux du Bourget et de Roissy CDG dans les années 60, le territoire de Roissy Pays de France est un pôle économique stratégique de par sa situation de porte d'entrée du monde.

Les deux aéroports génèrent une forte activité économique à travers la présence de nombreuses entreprises sur le territoire (700) et en font un bassin d'emploi stratégique à l'échelle francilienne (90 000 emplois).

C'est aussi, de longue date, un territoire « servant » de Paris et du Grand Paris, qui a accueilli les infrastructures nécessaires au fonctionnement de la métropole, notamment les autoroutes et voies

rapides, les voies ferrées dont à grande vitesse, les lignes à haute tension, les réseaux de gaz, des zones d'activités, des hôtels, bureaux, commerces, centres d'affaires...etc.

Sans que ce territoire ne soit considéré comme un territoire à part entière ayant son identité, ses besoins, ses atouts propres, négligeant toutes les contraintes induites par la présence de l'aéroport pour les populations locales, à commencer par les nuisances sonores.

Du point de vue historique et géographique, ce territoire a pourtant une réelle cohérence : l'appellation du « Pays de France » apparaît au XI^{ème} siècle, pour désigner les limites de la « Francia » c'est-à-dire la terre du Roi de France. Son lien à Paris est déterminant, c'est un territoire rural qui se constitue comme le grenier à blé de la capitale. D'importants changements s'opèrent avec l'industrialisation au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. Aujourd'hui cette identité historique et géographique n'est plus vivace et ce territoire est avant tout décrit du point de vue administratif ou économique. L'espace de l'agglomération reste un territoire pensé et produit prioritairement depuis ses fonctions économiques qui le rend souvent peu praticable pour le piéton-marcheur, l'usager-habitant.

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a été fondée en 2016 par la fusion de deux anciennes communautés d'agglomération : Roissy Porte de France et Val de France, auxquelles ont été rattachées 17 communes de Seine-et-Marne appartenant auparavant à la communauté de communes Plaines et Monts de France.

<https://www.roissypaysdefrance.fr>

En 2022, elle a adopté un contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) avec l'Etat et le Département du Val d'Oise, qui définit son projet de territoire, basé sur des valeurs fondamentales :

- **La solidarité entre les communes**, au bénéfice des habitants ;
- **L'ouverture au monde** est une valeur qui s'adresse aux voyageurs en tant que porte d'entrée de la France, aux nouveaux habitants en tant que territoire cosmopolite, aux autres territoires à travers les coopérations ;
- **L'équité**, permet d'assurer un accès aux services à chaque habitant du territoire et de développer des politiques communautaires justes vis-à-vis des communes ;
- **La subsidiarité** qui garantit la complémentarité du couple communes-communauté : les compétences de Roissy Pays de France sont mises en œuvre en coopération étroite et en concertation avec les communes, respectant ainsi leurs spécificités.

La compétence culturelle fait partie de ce projet de territoire. L'intérêt communautaire en matière de culture et de patrimoine a été défini pour la première fois en novembre 2017 et a fait l'objet par la suite de délibérations complémentaires.

3. La politique culturelle de l'agglomération Roissy Pays de France

La politique culturelle de l'agglomération privilégie une logique d'action et d'accompagnement où **structuration et diffusion territoriale, développement et aménagement culturel** marchent ensemble. Il s'agit d'allier valorisation et irrigation du territoire, permanence artistique, mise en réseau et éducation artistique et culturelle afin de répondre aux enjeux d'une intercommunalité très étendue, aux situations géographiques et sociales contrastées d'une commune à l'autre et à des problématiques saillantes en matière de mobilité.

Elle poursuit plusieurs objectifs : contribuer à l'aménagement équilibré de l'offre culturelle et des équipements sur le territoire ; animer des réseaux d'acteurs et développer des outils mutualisés ; contribuer au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération ; favoriser l'accès à la culture, au patrimoine et à la création artistique dans sa diversité, dans un objectif de démocratisation, d'éducation artistique et d'inclusion, en s'adressant à tous les publics, habitants et usagers ; développer des projets innovants et transversaux entre la culture et d'autres secteurs.

L'agglomération s'appuie sur un réseau d'équipements culturels intercommunaux structurants, des événements qui irriguent le territoire, la présence d'artistes en résidence, et sur des projets fédérateurs, dans un dialogue partenarial fondé sur la co-construction avec les communes, d'une part, avec les acteurs culturels, d'autre part.

L'agglomération privilégie une approche évolutive, basée sur l'expérimentation et s'appuie sur les communes et la Commission culture, en tant qu'instance participative.

La politique culturelle s'organise autour de quatre pôles thématiques :

- 1) **Archéologie et patrimoines** avec le musée intercommunal ARCHÉA à Louvres et ses pôles (site archéologique d'Orville, Archéo-site des potiers de l'Ysieux à Fosses, future antenne du musée, pôle de conservation du patrimoine (réserves mutualisées), une mission « Patrimoines », étudiant et valorisant les patrimoines, l'histoire, la sociologie et les paysages, ainsi que l'animation du réseau des acteurs du patrimoine.
- 2) **Lecture publique et réseau des médiathèques** avec la gestion directe de 17 médiathèques intercommunales (dont 10 nouvelles transférées depuis le 1^{er} janvier 2022 et 2 en cours de transfert à l'horizon de janvier 2024) et l'animation d'un réseau de 30 bibliothèques, intercommunales, communales et associatives.
- 3) **Image et cinéma** avec la gestion du Cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses, l'organisation d'un circuit de cinéma itinérant « La Toile Filante » et l'animation du réseau des cinémas publics de l'agglomération.
- 4) **Action culturelle et éducation artistique** à travers la co-construction et l'animation de partenariats de projet avec les acteurs culturels, les villes et les équipements intercommunaux dans le domaine des arts de la rue, les musiques actuelles et classiques, la danse, le théâtre, le cirque etc., et le pilotage de dispositifs d'éducation artistique (résidences-missions EAC) ou musicale (orchestres Démonos avec la Philharmonie de Paris-Cité de la musique) et de projets transversaux croisant culture et d'autres domaines d'intervention (petite enfance, aménagement, sport...)

De plus, depuis l'année scolaire 2022, l'agglomération a initié un Pass'agglomération sports et culture permettant d'allouer une aide forfaitaire de 50 € maximum à la pratique artistique et sportive des jeunes de moins de 18 ans, en lien avec des établissements d'enseignement artistique et associations de pratiques artistique et sportive partenaires.

Enfin, l'agglomération soutient les projets de construction, rénovation ou extension d'équipements culturels et patrimoniaux portés par ses communes membres à travers un fonds de concours en investissement dédié d'un montant de 2 Millions d'euros.

Rôle de l'agglomération dans les résidences-missions

Depuis 2019, les résidences-missions sont pilotées et coordonnées par le pôle action culturelle - éducation artistique de la Direction culture et patrimoine de la Communauté d'agglomération. L'agglomération finance les dépenses réalisées, avec le soutien de la DRAC, des Département du Val d'Oise et de Seine-et-Marne. La

Communauté d'agglomération conclut à cet effet une convention de partenariat avec chaque artiste-résident.

La mission de **coordination générale** par l'agglomération concerne :

- La préparation, la planification, la gestion des appels à candidatures avec les communes, la constitution des micro-territoires, l'identification des référents territoriaux, l'identification des équipements culturels associés,
- La gestion et coordination des appels à projets auprès des artistes,
- La contractualisation administrative et financière et le suivi de la relation avec les artistes résidents, en lien avec les référents territoriaux (définition et tenue des plannings, suivi des projets jusqu'à leur finalisation)
- La communication générale autour des résidences-missions
- L'accompagnement des référents territoriaux des micro-territoires,
- Le développement des liens entre les artistes résidents et les acteurs du territoire,
- Les synergies à développer le cas échéant entre les résidences-missions et les équipements communautaires ou les événements culturels menés par l'agglomération et la coordination de temps forts collectifs,
- L'organisation des bilans partagés des résidences-missions, en lien avec les référents territoriaux,
- Le suivi de la relation aux institutions partenaires des résidences-mission.

Chaque résidence-mission est par ailleurs coordonnée par un **réfèrent territorial** (rôle précisé ci-dessous)

4. Le cadre des résidences-missions EAC

Les résidences-missions d'éducation artistique et culturelle sont mises en œuvre **par des artistes et intervenants spécialisés (journalistes, chercheurs...), issus de tous les domaines artistiques et culturels, des sciences et des savoirs**, et engagés dans une démarche de **transmission** du processus de création et d'expérimentation, relevant de l'éducation artistique et culturelle et de « faire avec » les publics et les populations impliquées, en donnant une grande place à la rencontre, l'immersion et le partage.

Les projets menés doivent **s'inspirer du territoire**, de ses représentations ou de ses usages et permettre d'appréhender des questions de société, tout en favorisant l'imaginaire, la sensibilité et le regard critique des participants.

Les résidences-mission sont également une porte d'entrée pour les publics participants pour **découvrir les ressources culturelles présentes sur l'agglomération**, et notamment les équipements communautaires, et elles contribuent à développer une pratique culturelle durable et autonome, au-delà de la durée de la résidence-mission.

Les résidences-missions peuvent **s'adresser et impliquer tous les publics**, ils peuvent être issus de groupes existants ou formés pour l'occasion. Les participants peuvent être des scolaires, des usagers de centres sociaux et maisons de quartier, des comités d'entreprises, des groupes d'adultes, apprentis ou en formation, des associations d'habitants mais également des usagers, qui à titre individuel, après rencontre avec l'artiste, souhaitent s'associer à la démarche de co-construction. Les résidences-missions s'adressent à tous et plus spécifiquement aux publics jeunes et à leur entourage. Elles peuvent se dérouler sur le temps scolaire ou hors temps scolaire.

Les projets s'appuient sur **des démarches dites « d'aller vers »** et visent à proposer de nouvelles adresses artistiques et culturelles, notamment, en direction, des publics dits éloignés de l'offre culturelle et artistique institutionnelle pour des raisons sociales, économiques ou géographiques.

Les groupes de publics sont proposés et coordonnés par les communes partenaires des résidences-mission.

L'enjeu pour l'artiste-résident est d'établir une relation avec les publics, fondée sur la compréhension et l'expérience d'un processus créatif. Son intervention auprès des publics tels que les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les usagers de structures socio-culturels doit permettre d'expérimenter ce qu'est un processus créatif (recherche, inspiration, concept, démarche, orientations, matérialisation, technique, résultat) et les différents outils (corps, récit, imagination, hasard, trouvailles, collecte...) qui ouvrent à de nouveaux rapports à la représentation, au réel, à la vie.

Pour cela, l'artiste-résident doit articuler médiation et production. Par la pratique, l'artiste-résident, proposera un cadre d'intervention susceptible de créer un échange avec les publics autour de ses compétences propres (savoirs professionnels, acquis, innés), ses appétences (intérêt pour une approche, une technique, un sujet) ou ses expériences (parcours, connaissances).

La prise en compte des publics et des ressources locales, de toutes natures confondues, (lieux culturels, matériaux, effets d'opportunités) nourrira le projet, la démarche, l'imaginaire de l'artiste et des publics.

Chaque résidence-mission fait l'objet d'un **cahier des charges** défini collectivement par les communes du micro-territoire et les équipements culturels participants, en lien avec la DRAC et la Communauté d'agglomération. Le cahier des charges constitue la base de l'appel à candidatures éventuel pour rechercher un artiste ou intervenant spécialisé.

Chaque résidence-mission se construit sur un « **micro-territoire** » composé de 2 à 4 communes qui se portent volontaires auprès de la Communauté d'agglomération, sur la base d'engagements :

- Mobiliser ses services et ses agents pour la mise en œuvre de la résidence-mission,
- Coordonner les structures et services locaux impliqués dans la résidence-mission et nommer un référent local qui suit la résidence-mission
- S'engager à travailler en mode projet, en coopération avec d'autres communes et l'agglomération, dans le cadre d'un projet commun porté entre plusieurs villes
- Mettre à disposition des espaces de travail ou de diffusion
- Accueillir les artistes dans de bonnes conditions
- S'impliquer dans les déplacements et les frais de billetterie des publics et structures relais locaux participants dans le cadre du projet : phase d'immersion et de restitution et autres temps forts

Un ou plusieurs équipements culturels du micro-territoire ou de l'agglomération sont associés et membres actifs de la résidence-mission. Ils seront à la fois des points d'appui pour les projets développés dans le cadre des résidences-mission, mais aussi des portes d'entrée vers le territoire pour les artistes comme pour les publics participants.

Chaque micro-territoire est coordonné par un référent territorial de la résidence-mission, qui est l'interlocuteur de toutes les parties prenantes : services municipaux, structures associatives, établissements locaux, artistes.

Il fait le lien, assure la mise en réseau des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission, veille à la circulation des informations, au respect du planning et à la bonne conduite du projet avec l'ensemble des groupes et publics participant au projet. Il est associé à toutes les étapes de la résidence-mission et est garant de son bon déroulement.

Il rend compte et communique régulièrement avec le pôle Action culturelle de la Communauté d'agglomération sur l'avancée des projets et organise les réunions et les différentes phases de la résidence-mission. Il participe à la communication et à la valorisation de la résidence-mission, en lien avec l'agglomération, ainsi qu'à l'organisation de temps d'échanges réguliers autour du projet.

5. Durée et déroulement d'une résidence-mission

Les résidences-missions peuvent **se dérouler sur une période d'environ 8 mois** durant une même année civile.

Chaque résidence-mission est composée de **trois phases** : l'immersion, l'action artistique et la restitution suivie du bilan :

- **La phase d'immersion** permet à l'artiste et aux services et acteurs locaux de chaque micro-territoire de faire connaissance. Elle se déroule pendant 4 à 6 semaines et aboutit à la définition du projet d'actions de la résidence-mission et au calendrier d'interventions auprès des publics. Elle comprend a minima :
 - un temps de *rencontres/réunions/visites entre l'artiste-résident et les acteurs locaux* des communes,
 - un temps de *présentation/diffusion artistique par les artistes* auprès des services et acteurs locaux de chaque micro-territoire, qui permet aussi de convaincre par la pratique les publics et leurs relais,
- **La phase d'action artistique** constitue le cœur de la résidence-mission avec les ateliers et interventions des artistes auprès des publics ; elle se déroule sur une période de 7 mois environ.
- **La phase de restitution** permet de valoriser les réalisations de la résidence-mission, sous des formats à définir au niveau de chaque micro-territoire. La production d'objets n'est pas une fin en soi, elle s'entend d'abord comme un moyen de communiquer ou de rendre visible le travail effectué pendant la résidence-mission avec les publics.

Semaine du 12 fév (= 1 ^{ère} semaine des vacances scolaires)	Démarrage des résidences-mission
12 fév – 10 mars (2 sem vacances scol + 2 sem hors vacances)	Phase d'immersion et premières rencontres des artistes résidents avec les acteurs locaux des micro-territoires
11-20 mars (10 jours)	<i>Finalisation des projets de chaque résidence-mission par les artistes et définition du calendrier d'ateliers</i>
mi-mars – mi-octobre 2024 (7 mois)	Phase d'ateliers et de pratique (7 mois)
Entre juin & octobre 2024	Phase de restitution
Entre juillet & novembre 2024	Phase de bilan

Une journée de croisement et de partage associant tous les artistes-résidents et les partenaires locaux des micro-territoires sera également organisée, permettant de favoriser l'interconnaissance et les échanges de pratiques à l'échelle de l'agglomération.

Des visites dans les équipements culturels associés seront également proposées aux partenaires locaux et aux publics participant aux résidences-mission afin de favoriser la découverte des ressources culturelles du territoire et de contribuer à une pratique culturelle autonome.

Chaque résidence-mission fera l'objet d'un **bilan partagé à l'échelle du micro-territoire**. L'artiste-résident établira également un bilan dans le cadre de la convention de partenariat avec l'agglomération.

Les résidences-mission sont renouvelables une année supplémentaire, sur proposition des communes du micro-territoire et après accord de la DRAC et de la Communauté d'agglomération.

6. Les moyens financiers et le cadre juridique des résidences-missions

Le budget de chaque résidence-mission s'élève à **22 500 € TCC (toutes charges comprises)**. Cette somme comprend **l'ensemble des frais artistiques et des frais de production** liés au projet de la résidence-mission :

- Salaires et cotisations sociales,
- Droits d'auteur,
- Achats de matériel, locations
- Coûts de production
- Coûts de préparation et de gestion
- Transports et hébergements si nécessaires

La part consacrée à la diffusion/présentation artistique n'excède pas 25% du budget global.

La part consacrée aux frais d'approche, de préparation, de gestion et de logistique n'excède pas 10 % du budget.

Le budget permet de financer *a minima* trois mois, soit 13 semaines (soit 65 jours), de manière continue ou discontinue, de présence effective des artistes ou intervenants auprès des publics pour des ateliers et restitutions, hors temps de diffusion/présentation artistique, préparation et bilan de la résidence-mission.

Il fait l'objet d'une prestation financée par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, qui conclut une convention de partenariat avec chaque artiste-résident, qui spécifie les engagements de chaque partie. Le montant est versé en deux fois, en début et fin de résidence.

7. Profil recherché

Profil

Artiste ou collectif artistique professionnel, francophone, ayant déjà créé et diffusé 1 à 2 productions *a minima* dans des conditions professionnelles. Les champs artistiques ciblés sont précisés dans les fiches des résidences-missions.

L'artiste ou le collectif artistique candidat est suffisamment structuré sur le plan administratif et financier pour mener à bien la résidence-mission sur la durée requise, concevoir le projet et le mettre en œuvre, dans le respect des législations en vigueur concernant le spectacle vivant ou les arts visuels, notamment en matière de droit du travail, mais aussi droit de la propriété intellectuelle, assurances, obligations sociales et fiscales.

Expérience antérieure en matière d'éducation artistique et culturelle ou d'action culturelle

Justifier d'une expérience antérieure de projets artistiques de transmission, ou de projets participatifs, conçus et mis en œuvre avec différents publics.

Le candidat doit avoir un intérêt particulier pour l'éducation artistique et culturelle en direction d'un large public et être en mesure de fédérer autour de sa présence et de sa démarche une large communauté. La pratique de la rencontre et de la collaboration avec les habitants et avec les acteurs du territoire issus des

milieux culturels, éducatifs, associatifs, médicaux, sociaux, etc., doit être au cœur du projet présenté par le candidat.

Disponibilité et autonomie

Capacité à se déployer et disponibilité suffisante pour intervenir sur toutes les communes du micro-territoire. Autonomie de déplacement indispensable.

L'artiste retenu pour une résidence-mission s'engage à prioriser la réalisation de cette résidence-mission dans son planning d'activités. Il s'engage à être effectivement présent auprès des publics et des interlocuteurs du territoire.

8. Modalités de candidature

Un candidat ne peut répondre qu'à une seule résidence-mission (une seule candidature possible).

Dossier de candidature :

Les candidats transmettent un dossier de candidature qui comprend :

- **Une note d'intention de 2 pages maximum présentant les orientations artistiques du projet** proposé en lien avec le présent appel à candidatures et prenant en compte les particularités du micro-territoire, de la structure culturelle partenaire et des publics,
- **Une esquisse du déroulement du projet,**
- **Un CV et une présentation de projets de transmission antérieurement menés par l'artiste ou les artistes du collectif avec différents publics** en précisant l'envergure et/ou la durée des projets et leur inscription territoriale
- **Une répartition budgétaire analytique de l'enveloppe financière de la résidence-mission** distinguant les dépenses pour :
 - La préparation et coordination du projet
 - La présentation artistique
 - Les ateliers et interventions
 - La restitution ou production éventuelle de fin de projet.

Le dossier de candidature est à envoyer pour :

Mercredi 10 janvier à 17h au plus tard

Par voie électronique :

culture.patrimoine@roissypaysdefrance.fr / Objet : [résidence-mission EAC n°]

Calendrier :

Une pré-sélection des candidats sur dossier sera établie la **semaine du 15 janvier 2024**.

Des entretiens oraux seront proposés le **les 22 et 29 janvier**, en présence des référents territoriaux, des représentants des communes de chaque micro-territoire, de l'agglomération et de la DRAC.

Les candidats retenus seront annoncés la **semaine du 29 janvier**.

Les résidences-missions devraient commencer la **semaine du 12 février**, après contractualisation entre l'agglomération et les artistes résidents.

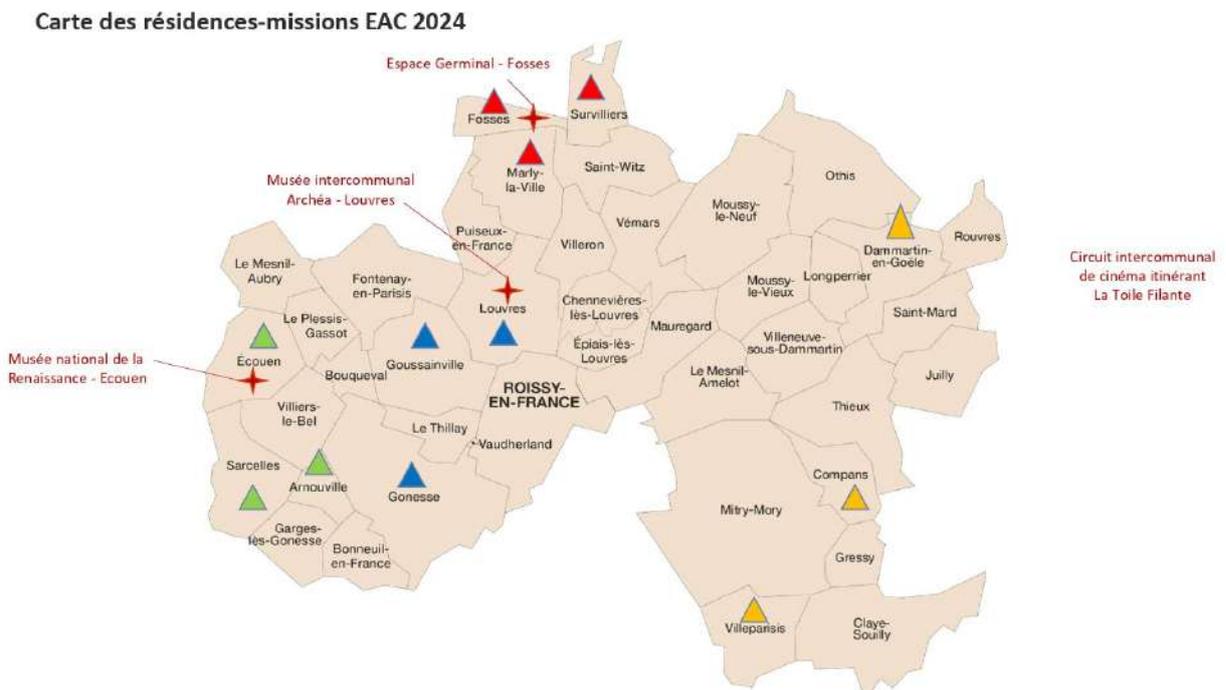
La procédure sera assurée par la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la DRAC, et en dialogue avec les Départements du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne.

Critères de sélection

Plusieurs critères de sélection seront pris en compte pour analyser les candidatures :

- L'adéquation avec le cahier des charges et les attendus de la résidence-mission,
- Le parcours professionnel : démarches et productions,
- Les références et l'expérience en matière d'action culturelle,
- Les motivations à réaliser une résidence-mission,
- Le projet de résidence et les propositions d'actions,
- La prise en compte des différents publics,
- Les moyens nécessaires en vue de la réalisation des actions.

9. Présentation des micro-territoires et des cahiers des charges pour chaque résidence-mission



Les fiches ci-après permettent de préciser les attendus pour chaque résidence-mission et alimentent ainsi le projet du candidat.

RÉSIDENCE-MISSION N°1 : FOSSES /MARLY-LA-VILLE /SURVILLIERS	
Champ artistique ciblé	Danse et arts associés , approche pluridisciplinaire bienvenue
Présentation du micro-territoire	<p>Situé au nord-est du Val d’Oise, dans la plaine de France, à environ 30 km de Paris :</p> <p><i>Fosses</i> : 9 895 habitants</p> <p>Important centre de production de poterie dans le courant du IX^{ème} siècle, la cité s’est développée avec l’arrivée du chemin de fer, puis dans les années 1970. Le centre-ville s’est développé à proximité de la gare RER, tandis que l’ancien quartier historique (le « village ») demeure, à proximité des terres agricoles entourant la ville ; cette partie de la ville est inscrite dans le périmètre du Parc naturel régional Oise Pays de France.</p> <p>La ville abrite une population relativement jeune. Elle compte 7 écoles primaires, 1 collège et un lycée.</p> <p><i>Marly-la-Ville</i> : 5 663 habitants</p> <p>Marly-la-Ville reste aujourd’hui une commune semi-rurale à mi-distance de la capitale comme des grandes forêts de Chantilly ou d’Ermenonville, avec de belles fermes familiales et offre des balades aux habitants et aux touristes. La ville est riche d’une histoire ancienne, dont on peut encore voir les traces (église Saint-Etienne du XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, hôtel de ville dans l’ancien hôpital-hospice du XVII^{ème} siècle). Le naturaliste français Thomas François Dalibard y a réalisé en 1752 une expérience démontrant pour la première fois la présence d’électricité dans les nuages orageux. La ville compte 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires.</p> <p><i>Survilliers</i> : 4 300 habitants</p> <p>La ville a pris son essor au début du XX^{ème} siècle autour de l’entreprise de la Cartoucherie. C’est grâce à cette économie que la population s’est développée (logements ouvriers notamment) ainsi que son tissu associatif, et notamment les associations sportives. Si la ville a continué à se développer aussi dans les années 1960 avec la construction de petites résidences hlm et l’autoroute A1, Survilliers demeure une commune rurale, inscrite dans le périmètre du Parc naturel régional de l’Oise Pays de France, tout en proposant les équipements d’une ville urbaine (maison médicale, commerces...), qui continue à se développer (nouveau quartier de la Gendarmerie).</p> <p>La ville est dotée d’une école maternelle, d’une école</p>

	élémentaire et d'un groupe scolaire maternel et élémentaire.
Equipements et évènements culturels sur le micro-territoire	<p><i>Fosses</i> : Espace Germinal, école municipale de musique et de danse, ludo-médiathèque intercommunale, cinéma intercommunal de l'Ysieux, futur Archéo-site intercommunal (travaux en cours)</p> <p><i>Marly-la ville</i> : espace culturel Lucien Jean, école de musique, école de danse, bibliothèque municipale,</p> <p><i>Survilliers</i> : espace culturel de La Bergerie, école de musique, médiathèque intercommunale, écomusée intercommunal de la Cartoucherie</p> <p><i>NB</i> : Des enfants de Marly-la-Ville et de Survilliers participent à l'Orchestre DEMOS Roissy Pays de France</p>
Publics identifiés	<p><i>Fosses</i> : centres de loisirs, seniors avec le CCAS, associations de danse (ECAM, Let's Dance...)</p> <p><i>Marly-la-Ville</i> : centres de loisirs, IME, EHPAD, école de musique et/ou école de danse, usagers de la bibliothèque</p> <p><i>Survilliers</i> : service jeunesse, école de musique, éventuellement seniors avec le CCAS,</p>
Locaux disponibles	<p><i>Fosses</i> : espace Germinal, centres de loisirs</p> <p><i>Marly-la-Ville</i> : espace culturel Lucien Jean, bibliothèque</p> <p><i>Survilliers</i> : Maison de l'enfant, salle des fêtes, espace culturel de la Bergerie</p>
Nom et fonction du référent territorial	Pierre Quenehen, directeur de l'Espace Germinal

RÉSIDENCE-MISSION N°2 : ECOUEN / ARNOUVILLE / SARCELLES	
Champ artistique ciblé	Arts plastiques et appliqués & arts visuels – photographie, approche pluridisciplinaire bienvenue
Présentation du micro-territoire	<p>Situé dans le Val d’Oise, à environ 15 km au nord de Paris, sur la trame verte et bleue :</p> <p><i>Arnouville</i> : 14 364 habitants</p> <p>C’est aujourd’hui une commune principalement résidentielle et pavillonnaire, qui présente un patrimoine historique datant principalement du XVIIIème siècle (église Saint-Denis et surtout le Château d'Arnouville). On note la présence d’une importante communauté arménienne depuis les années 1920 avec plusieurs églises arméniennes et des monuments de mémoire.</p> <p>La ville compte 4 écoles maternelles, 4 écoles primaires, 2 collèges, 1 lycée d’enseignement professionnel, 1 maison de la jeunesse.</p> <p><i>Écouen</i> : 7 125 habitants</p> <p>La ville est connue pour son patrimoine culturel (Musée National de la Renaissance, Eglise Saint Acceul, avec ses vitraux du XVIème siècle et le reliquaire de Saint-Acceul, La Grange à Dîmes datant du XVIème siècle, plusieurs maisons bourgeoises de la colonie des peintres d’Écouen au XIXème siècle). Son territoire présente une grande diversité de paysages : village ancien du cœur de ville, ville moderne dans le quartier du mail, terres agricoles et la forêt entourant le Château.</p> <p>La ville compte 5 écoles et 1 collège publics et 1 établissement privé (primaire et collège).</p> <p><i>Sarcelles</i> : 58 483 habitants</p> <p>Sous-préfecture du Val d’Oise et ville la plus peuplée (ville surclassée entre 80 et 150 000 habitants), Sarcelles compte parmi les villes les plus jeunes de l’agglomération (un tiers de la population a moins de 20 ans).</p> <p>La ville dispose ainsi d’un tissu scolaire très important avec 72 établissements : 25 écoles maternelles, 27 écoles primaires, 12 collèges, 8 lycées (dont 4 lycées privés et 2 lycées professionnels). La commune a été labellisée "Ville Apprenante" par l'UNESCO en 2022.</p> <p>Son paysage offre deux visages : le quartier du vieux Sarcelles, dit « Sarcelles-village », édifié au bord du cours d’eau, le Petit Rosne, et regroupé autour de l', d’une part, et, d’autre part, le grand ensemble, de plus de 12 360 logements (architectes : Jacques Henri-Labourdette et Roger Boileau), qui fêtera ses 75 ans en 2025, et qui a</p>

	profondément transformé la sociologie de la petite ville agricole d'origine.
Equipements et évènements culturels sur le micro-territoire	<p><i>Ecouen</i> : Musée national de la Renaissance – Château et son domaine, La Grange à Dîmes (salle de théâtre et de musiques actuelles gérée par 2 associations : Théâtre de la Vallée & A qui le tour), bibliothèque municipale, festival du Connétable (prochaine biennale en 2025), concerts dans l'église, évènement hors les murs Les Terrasses d'été, fête de la musique</p> <p><i>Arnouville</i> : Espace Charles Aznavour, Château d'Arnouville datant du XVIII^{ème} siècle (gérée par une fondation privée et ouvert ponctuellement au public) et son parc paysager, médiathèque intercommunale, salon de la littérature jeunesse dans le cadre du festival intercommunal « Livre comme l'air » (mars)</p> <p><i>Sarcelles</i> : Office culturel municipal, école d'art Jeannine Haddad & Biennale internationale de la gravure en décembre (années impaires), participation au dispositif <i>Un violon dans mon école</i> avec la Fondation Vareille, conservatoire à rayonnement communal, Maison du patrimoine, médiathèque intercommunale Anna Langfus et future médiathèque intercommunale du Cèdre bleu (ouverture en 2025)</p> <p><i>NB</i> : Des enfants d'Ecouen et d'Arnouville participent à l'Orchestre DEMOS Roissy Pays de France</p>
Publics déjà identifiés	<p><i>Ecouen</i> : enfants des centres de loisirs (niveaux CE2-CM2), IME</p> <p><i>Arnouville</i> : public intergénérationnel avec le CCAS, centres de loisirs et service jeunesse</p> <p>+ adolescents de l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) Pierre Male à Arnouville (géré par la fondation l'Entraide universitaire) qui propose notamment des formations diplômantes en horticulture</p> <p><i>Sarcelles</i> : maisons de quartier, centres de loisirs, seniors avec le CCAS, classes d'école primaire, dispositif école ouverte avec les collégiens pendant les vacances scolaires</p>
Locaux et moyens disponibles	<p><i>Ecouen</i> : maison des associations, centre culturel Simone Signoret</p> <p><i>Arnouville</i> : Espace Fontaine (héberge des activités associatives d'arts plastiques), mini-bus</p> <p><i>Sarcelles</i> : maisons de quartier, centres de loisirs</p>
Nom et fonction du référent territorial	Amélie Godo, responsable de la communication et des publics au Musée national de la Renaissance – château d'Ecouen

RÉSIDENCE-MISSION N°3 : GONESSE / GOUSSAINVILLE / LOUVRES	
Champ artistique ciblé	<p>Arts plastiques (art contemporain, fresque, théâtre d'objets...), approche pluridisciplinaire bienvenue</p> <p><i>En lien avec la prochaine exposition du musée intercommunal Archéa : « ARTchéologie, des vestiges et des œuvres »</i> https://archea.roissypaysdefrance.fr/expositions/expositions-temporaires/exposition-a-venir/artcheologie-des-vestiges-et-des-oeuvres</p> <p>L'art contemporain et l'archéologie sont deux disciplines qui semblent éloignées de prime abord. Or, les artistes trouvent dans cette science humaine, et les vestiges qu'elle met au jour, de nombreux thèmes à explorer et questionner. L'équipe du musée intercommunal a créé des ponts entre les collections du musée et les travaux de 16 artistes - ou duos d'artistes - contemporains prêtées par des institutions publiques, des galeries ou des artistes. En faisant se rencontrer les traces du passé et l'art du vivant, cette relecture contemporaine favorise l'émergence d'un nouveau regard - ouvert, spontané, décomplexé, pluriel - sur les collections, allant au-delà du regard historiciste et savant des accrochages traditionnels. En parcourant l'exposition, on comprend que les œuvres réunies - peintures, sculptures, installations ou photographies - s'inscrivent dans une véritable filiation et explorent ce qui est constitutif de notre histoire.</p>
Présentation du micro-territoire	<p>Situé à l'est du Val d'Oise, en grande couronne, à environ 20 km de Paris, dans la vallée du Croult de la Plaine de France :</p> <p><i>Gonesse : 25 776 habitants</i></p> <p>La ville dispose d'un patrimoine historique dont on peut encore voir les traces (église Saint-Pierre-Saint-Paul des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, ruines de l'Hôtel-Dieu, colombier de Garlande de l'ancienne ferme de Miville...), qui témoignent notamment du passé agricole de la ville, connue pour ses farines et ses pains. Dans les années 1960, l'Etat a installé le grand ensemble de La Fauconnière afin d'y accueillir 9000 habitants, avec une architecture, novatrice pour l'époque, basée sur un mélange de ville et de campagne,. L'arrivée de la nouvelle gare de métro (ligne 17) sur le site du Triangle de Gonesse et de nouveaux équipements scolaires, culturels et industriels, devraient également participer au développement de la ville.</p> <p>Aujourd'hui, Gonesse est une commune urbaine proche de Paris, qui attire une population relativement jeune. Elle dispose d'un tissu scolaire important (9 écoles élémentaires, 11 écoles maternelles, 3 collèges, 1 lycée), de structures municipales pour la jeunesse, des équipements sportifs et s'appuie sur des instances participatives. A</p>

	<p>noter également la présence du centre hospitalier de Gonesse.</p> <p><i>Goussainville</i> : 31 068 habitants</p> <p>C'est une des villes les plus peuplées de l'agglomération, riche d'un patrimoine historique méconnu (église Saint-Pierre-et-Saint-Paul du XIV^{ème} siècle), dont le centre historique a été déplacé dans les années 1960 du fait de la proximité immédiate de l'aéroport, il est appelé aujourd'hui le Vieux Pays (projet de requalification en cours).</p> <p>C'est une ville jeune qui dispose d'un tissu scolaire dense avec 19 écoles (5 000 enfants accueillis), 2 structures municipales dédiées : l'espace André Romanet pour les 11-17 ans et le Pôle Ressources Jeunesse pour les 16-30 ans.</p> <p>La ville est actuellement investie dans plusieurs projets de développement d'envergure. Elle accueillera notamment « Agoralim », projet de « Rungis nord », qui devait attirer 3000 à 4000 nouveaux emplois.</p> <p><i>Louvres</i> : 11 513 habitants</p> <p>C'est aujourd'hui une commune urbaine, en pleine évolution démographique, avec la construction en cours d'un vaste écoquartier (3400 logements prévus pour loger notamment les salariés de la plate-forme aéroportuaire). D'ici 10 ans, la population devrait augmenter de 6 à 8 000 habitants supplémentaires.</p> <p>La ville dispose actuellement de 5 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires (soit 1 560 élèves), 2 collèges et 1 établissement privé catholique (de la primaire au lycée).</p> <p>Le paysage urbain est composé notamment d'un centre bourg ancien avec plusieurs monuments historiques (église Saint-Justin et Tour Saint-Rieul des XI^{ème} et XII^{ème} siècles), la mairie, le musée Archéa et du nouveau quartier des Silots à proximité immédiate de la gare RER.</p>
<p>Equipements et évènements culturels sur le micro-territoire</p>	<p><i>Gonesse</i> : saison culturelle, médiathèque municipale, musée d'éducation, conservatoire CRC, micro-folie</p> <p><i>Goussainville</i> : Espace Sarah Bernhardt, conservatoire CRC</p> <p><i>Louvres</i> : Espace Bernard Dague (théâtre municipal), école de musique, bibliothèque intercommunale, Musée intercommunal Archéa et le site archéologique d'Orville,</p> <p><i>NB</i> : Des enfants de Louvres et de Gonesse participent à l'Orchestre DEMOS Roissy Pays de France</p>
<p>Publics déjà identifiés</p>	<p><i>Gonesse</i> : centres de loisirs, écoles primaires/collège 6^{ème}, classe option arts plastiques du lycée, centres socio-culturels, seniors</p>

	<p><i>Goussainville</i> : écoles primaires ou centres de loisirs, séniors EHPAD,</p> <p><i>Louvres</i> : public intergénérationnel avec les séniors de la maison de retraite RPA résidence Les Jardins, une classe de primaire ou les enfants des centres de loisirs</p>
Locaux disponibles	<p><i>Gonesse</i> : centres de loisirs, centres socio-culturels...</p> <p><i>Goussainville</i> : centres de loisirs, maisons de quartier...</p> <p><i>Louvres</i> : centres de loisirs, écoles, musée Archéa</p>
Nom et fonction du référent territorial	<p>Melaine Lefeuvre, responsable des publics et de la médiation au Musée intercommunal Archéa</p> <p>https://archea.roissypaysdefrance.fr/quest-quarchea</p>

RÉSIDENCE-MISSION N°4 : COMPANS / DAMMARTIN-EN-GOËLE / VILLEPARISIS	
Champ artistique ciblé	Cinéma, audiovisuel, image
Présentation du micro-territoire	<p>Situé au nord-ouest de la Seine-et-Marne, à proximité de plusieurs cours d'eau (canal de l'Ourcq, vallées de la Beuvronne et de la Biberonne) :</p> <p><i>Compans</i> : 816 habitants</p> <p>Compans est un village situé dans la vallée de la Biberonne avec des terres agricoles (la cueillette de Compans demeure réputée pour ses nombreuses variétés de fruits et légumes), auxquelles a été adjointe une zone d'activités logistiques. Il dispose d'une école élémentaire et d'un équipement sportif. Le village est jumelée avec une ville italienne, Carre.</p> <p><i>Dammartin-en-Goële</i> : 10 830 habitants</p> <p>Située à la limite du département de l'Oise, dans le pays agricole traditionnel de la Goële, la ville connaît, de par sa proximité avec l'aéroport, un développement constant depuis les années 1970. Son centre-ville présente quelques éléments de patrimoine historique, notamment la collégiale Notre-Dame, reconstruite à la fin du XV^{ème} siècle, l'église Saint-Jean-Baptiste, des maisons remarquables...</p> <p>La ville compte 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires, 1 collège et 1 lycée, ainsi que plusieurs équipements sportifs.</p> <p><i>Villeparisis</i> : 26 700 habitants</p> <p>C'est une commune urbaine, principalement pavillonnaire, qui accueille une population en augmentation constante, caractérisée par sa jeunesse, avec une part importante de familles avec de jeunes enfants. Elle est dotée de 8 écoles élémentaires et 3 collèges.</p> <p>Elle dispose d'un patrimoine historique (église Saint-Martin, église Notre-Dame de la Paix, le domaine de Morfondé...) et a entretenu une amitié forte avec le plasticien Vasarely, qui a offert une œuvre, le « V », installée dans l'espace public face au centre culturel J. Prévert.</p>
Equipements et évènements culturels sur le micro-territoire	<p><i>Compans</i> : salle Coluche,</p> <p><i>Dammartin-en-Goële</i> : ludo-médiathèque intercommunale, centre social et culturel Georges Méliès,</p> <p><i>Villeparisis</i> : centre culturel Jacques Prévert, médiathèque municipale Elsa Triolet, conservatoire municipal, micro-folie de Villeparisis - MPT Jacques Maugein,</p>

Publics déjà identifiés	<p>Publics intergénérationnels & séniors</p> <p><i>Compans</i> : centre de loisirs, service jeunesse, CCAS,</p> <p><i>Dammartin-en-Goële</i> : séniors, enfants et adultes, usagers du centre social et culturel G. Méliès, résidents de l’EHPAD « au coin du feu »</p> <p><i>Villeparisis</i> : centre de loisirs, séniors de la résidence autonomie Octave Landry</p>
Locaux disponibles	<p><i>Compans</i> : centre de loisirs, service jeunesse...</p> <p><i>Dammartin-en-Goële</i> : espace jeunesse La Chaumière, centre social et culturel G. Méliès</p> <p><i>Villeparisis</i> : centres de loisirs...</p>
Nom et fonction du référent territorial	<p>Lara Chapuis, chargée du circuit itinérant intercommunal La Toile Filante – Pôle Image et Cinéma de Roissy Pays de France</p>